

**AVIS PUBLIC D'ÉLECTION****VOTE PAR CORRESPONDANCE****ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021**

**AVIS PUBLIC** est donné par la présidente d'élection aux électrices et aux électeurs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de l'élection du 7 novembre prochain que :

**Postes ouverts**

- Sept (7) postes sont ouverts aux candidatures soient le poste de maire (maire) et les postes de conseiller (conseillère) aux sièges numéros 1 à 6.

**Déclaration de candidature**

- Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection, si possible sur rendez-vous, aux jours et aux heures suivants :

HORAIRE	
JOURS	HEURES
Du 17 au 29 septembre 2021, du lundi au vendredi	De 9h30 à 11h30 Et De 13h30 à 16h00
Le jeudi 30 septembre 2021	De 9h30 à 11h30 De 13h30 à 17h30
Le vendredi 1 <sup>er</sup> octobre 2021	De 9h00 à 16h30 en continu

**Attention : Aucune candidature reçue après 16h30 vendredi le 1<sup>er</sup> octobre 2021 ne pourra être acceptée.**

**Jours de vote**

- Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux jours et aux heures suivants :

<b>Jour de vote par anticipation</b>	Samedi, 30 octobre 2021 9h30 à 20h00 Dimanche, 31 octobre 2021 9h30 à 20h00
<b>Jour du scrutin</b>	Dimanche, 7 novembre 2021 9h30 à 20h00

**Vote par correspondance**

- Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Non domiciliés

- Votre domicile n'est pas sur le territoire de la Ville ;

Domiciliés

- Votre domicile est sur le territoire de la Ville **ET** :
  - Vous êtes domiciliée dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constituée en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* ;
  - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne ;
  - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
    - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
    - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur ou porteuse de la maladie ;
    - présentez des symptômes de COVID-19 ;

- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021, selon les modalités suivantes :

- Si votre domicile n'est pas dans la Ville, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous êtes domicilié(e) et que devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés le 15 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

#### **Bureau de la présidente d'élection**

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : monsieur Daniel Dubé.
6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : madame Anny Després.
7. Pour toute information additionnelle, nous vous invitons à consulter la page dédiée à l'élection municipale sur le site Internet de la Ville en utilisant le navigateur Chrome ou Edge au <https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/a-propos/elections-municipales/>.
8. Vous pouvez joindre la présidente ou son adjointe désignée à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 1M9  
Téléphone au 819-326-4595, poste 3350  
Courriel à [election@vsadm.ca](mailto:election@vsadm.ca).

Donné à Sainte-Agathe-des-Monts, ce 15 septembre 2021

Me Stéphanie Allard  
Présidente d'élection